

situation que j'ai cru qu'il était mal à propos d'entamer cette discussion. Néanmoins, je suis très heureux, au moment où l'honorable député de Saint-Jean a soulevé cette question de saisir l'occasion de présenter à la Chambre quelques observations relatives au commerce entre l'Australie et le Canada.

Comme je viens de le dire, quand le bill de réciprocité a été présenté à la dernière session, notre système de négociations a été complètement changé de ce qu'il avait été jusqu'alors. En réalité nous invitons toutes les autres colonies sœurs de l'empire britannique à traiter avec nous, comme une conséquence du marché que nous passons avec une nation étrangère, mais nous les recevons pour ainsi dire par la porte de service avec une carte d'étrangers quand nous aurions dû les recevoir à la porte principale et les traiter comme des sœurs de la même grande nation.

Aujourd'hui la question de la réciprocité est réglée et il nous est permis de la croire réglée pour bien des années à venir. Nous sommes donc revenus à la place que nous occupions auparavant, prêts à négocier avec les autres parties de l'empire, aussi je crois que nous pouvons bien employer un après-midi à étudier comment nous pourrions améliorer nos relations commerciales. J'estime que le Gouvernement actuel, même depuis le peu de temps qu'il est au pouvoir, a donné une preuve suffisante qu'il était extrêmement désireux de développer nos relations commerciales. Parce que nous n'avons pas accepté la proposition du dernier Gouvernement au sujet de la réciprocité avec les Etats-Unis, nous avons été accusés de mauvaise volonté pour développer les possibilités commerciales du Canada avec les autres parties de l'empire. Je crois, monsieur l'Orateur, que cette accusation est absolument injuste. Si la convention de réciprocité a été combattue par les députés qui siègent à droite et si elle a été repoussée par le peuple, c'est parce que, suivant moi, elle comportait un mélange confus dans les tarifs et rendait possible ou même probable la perte de notre action indépendante.

La situation qui fait porter à la droite de la Chambre la responsabilité du rejet de la réciprocité avec les Etats-Unis, serait accueillie par nous avec plaisir si elle était cause d'une entente que nous pourrions conclure avec les autres parties de l'empire britannique. Plus nous pourrions être liés et mélangés avec les autres parties de l'empire, mieux ce sera pour nous tous. Nous avons été une des premières colonies autonomes à adopter le principe du tarif de préférence. Il y a maintenant treize ans que nous avons fait notre fameuse offre à l'Angleterre, et depuis ce temps nous avons maintenu cette préférence bien que nos amis

de la mère patrie ne nous aient pas rendu la pareille.

Il me semble que nous sommes allés aussi loin que nous le pouvions dans cette voie; il se fera un pas de plus quand la mère patrie sera disposée à placer ses enfants sur ses marchés dans une meilleure condition que les étrangers et alors nous serons prêts à faire de plus grandes concessions que celles que nous avons déjà faites. Pour le moment, puisque l'Angleterre n'est pas capable de nous accorder quelque avantage il me semble qu'on ne peut nous demander de lui offrir de plus grandes facilités.

Mais avec les autres pays de l'empire qui ont un régime douanier semblable au nôtre et dont les tarifs peuvent être réduits en faveur des nations favorisées; avec ces autres pays nous pouvons conclure des traités de préférence et il me semble qu'il serait plus sage pour nous d'entrer dans cette voie moins difficile. Le Canada et l'Australie ont déjà adopté tous les deux le principe des ententes mutuelles entre d'autres parties de l'empire. Le Canada a conclu une nouvelle convention de cette nature avec la Nouvelle-Zélande et le Sud-Africain. Il a offert aux Antilles anglaises des concessions auxquelles celles-ci n'ont pas répondu encore par une offre du même genre et il a proposé des concessions à beaucoup d'autres parties de l'empire. De son côté, l'Australie a conclu des conventions mutuelles de commerce avec le Sud-Africain et la Nouvelle-Zélande et elle accorde une préférence aux marchandises anglaises qui entrent chez elles; de sorte que le Canada et l'Australie ont établi le précédent qu'ils sont prêts à établir des conventions de cette nature.

Mais bien que ces deux pays soient les possessions britanniques les plus importantes, ils n'ont pas encore conclu entre eux de conventions mutuelles et ils sont l'un envers l'autre des étrangers au point de vue du tarif. Bien que le Canada et l'Australie soient deux pays qui fassent de grandes opérations commerciales dans le monde entier, ils ne traitent comparativement qu'un petit montant d'affaires l'un avec l'autre.

Nous constatons que l'Australie importe annuellement pour \$300,000,000 de marchandises et pourtant nous Canadiens n'envoyons qu'environ un et un tiers pour cent de ce montant. L'Australie exporte annuellement des marchandises estimées à \$360,000,000 et pourtant nous ne prenons de ces exportations que la dix-neuvième partie. De sorte que le commerce actuel entre le Canada et l'Australie est bien moins important que les deux pays désireraient le voir. C'est peut-être en partie dû au service défectueux de navigation, comme l'a dit l'honorable député de Saint-Jean (N.-B.) (M. Pugsley), mais pourtant nous ne devons pas oublier que nous avons deux lignes de navigation à vapeur